

## Cinq siècles d'architecture judiciaire à Bordeaux

Au cœur de Bordeaux, près de la cathédrale gothique et du palais Rohan (fin XVIII<sup>e</sup> siècle), un îlot entier est placé depuis plus de **cinq siècles** sous le signe de la justice. Ce lieu, d'une grande amplitude historique, véritable lieu de mémoire où se concentrent l'histoire de l'Etat, de la Justice et d'une région offre un intérêt incontestable constamment ouvert sur l'étendue de ses significations.

### 1. La forteresse du XV<sup>e</sup> siècle

Au départ il y a le Fort du Hâ, édifié en 1453 sous Charles, après la reconquête de l'Aquitaine aux Anglais, pour protéger et surveiller la ville. Le fort devient **prison d'Etat en 1791**.

### 2. Palais et prisons en 1847

Le décret impérial du 25 avril 1808 marque, à Bordeaux, le point de départ du regroupement des institutions pénales et judiciaires, (jusque-là dispersées dans plusieurs endroits) sur le même lieu. Le lieu choisi : le fort du Hâ et la place d'Armes qui est bordée par l'hôpital Saint-André (1827). Le nouveau palais sera construit par Adolphe Thiac.

**Adolphe Thiac (1800-1865)** architecte en chef du département de la Gironde et fondateur de la Société des architectes de Bordeaux. Il se forme à Bordeaux et à l'Ecole des beaux-arts de Paris (élève de Lebas). Il est ami d'Abel Blouet et voyage en Italie. Il sera marqué par le classicisme, les ruines romaines et les temples grecs de la Sicile. Il construit de nombreux palais de justice dans le département et plusieurs prisons.

Il est chargé en 1841 pour Bordeaux de la construction d'un ensemble : **palais de justice, prisons et gendarmerie** sur l'emplacement du fort du Hâ dont il ne conserve qu'une partie du mur d'enceinte entre deux tours : **tours des Minimes à l'est, tour des Sorcières à l'ouest**.

#### a . *prisons*

Elles sont organisées partiellement selon le principe de l'enfermement en cellules avec un plan panoptique. Elles intègrent, dans leur plan, les deux tours du fort. A l'extérieur, côté ville, des tours crénelées donnent aux prisons l'allure d'une forteresse médiévale.

## **b. palais de justice**

Achevé en 1846. Il est relié aux prisons par sa façade arrière. Le bâtiment s'étire le long de la place d'Armes (actuelle place de la République) et sa façade répond à la façade de l'hôpital Saint-André.

-**la façade** : . **la colonnade** forme un portique monumental de 12 colonnes **dorique sans base** cannelées. La colonnade évoque les longs côtés du temple d'Aphaïa à Egine (relevé par Abel Blouet) . Sa **sévérité** donne l'image d'une justice **lointaine, sévère, implacable**, qui doit transmettre la  **Crainte du châtiement**. Au sommet d'un long et haut emmarchement et disposée entre deux massifs aveugles qui évoquent les **propylées antiques**, la colonnade transforme le palais de justice en un lieu sacré, le **temple solide, fermé et inviolable des lois immuables**.

. **les statues** sur les deux massifs aveugles. Elles sont perchées sur l'entablement dorique à 16 m. du sol (sculptures de Maggesi). Elles sont peu identifiables à celui qui ne connaît pas l'histoire judiciaire et le sculpteur n'a pas cherché la ressemblance avec le modèle. La monumentalité et l'attitude passent au premier plan. Elles regardent, du haut de leur trône, le petit peuple qui se presse aux marches du temple. Le choix des personnages a pourtant été l'objet de débats.

De gauche à droite. **Michel de l'Hospital** (1505-1573), conseiller au Parlement de Paris, professeur de droit civil conciliateur pendant les guerres de religion.

**Montesquieu** (1689-1755), Bordelais, auteur de l'Esprit des Lois (1748). Choisi après intervention du Conseil Général contre Portalis, père du Code Civil : pour le Préfet de la Gironde en 1846, « Louis-Philippe (alors roi de France) eut-été le souverain rêvé par Montesquieu »

**Malesherbes** (1721-1794) secrétaire d'Etat à la maison du roi, proche des Encyclopédistes

**D'Aguesseau** (1668-1794), garde des sceaux. Tolérant en matière religieuse

. **les trois frontons** : cachent le toit allongé de la salle des pas perdus. Rappellent les élévations de la basilique de Maxence et Constantin, lieu polyvalent à la fois salle de réunion, lieu des marchés et tribunal.

-**la salle des pas perdus** : point de contact entre monde extérieur et intérieur, entre le sanctuaire du juge et le grouillement de l'humanité ordinaire. Elle est **monumentale, scandée de colonnes doriques**, baignée d'une **lumière zénithale, dramatique, sépulcrale**. Ambiance de la grande « aula » des thermes impériaux. **Aucun décor autre que l'architecture et sa minéralité** à l'exception, dans la pénombre de l'extrémité ouest, d'une

nouvelle statue de **Montesquieu**, sculptée par Raggi (1821) pour l'ancienne cours Impériale puis cours Royale. Réinstallée dans le nouveau palais à l'entrée de la Première chambre.

-**les sept salles d'audience** : elles ont toutes un grand **Crucifix** peint par Plassan et sont ornées de 32 portraits d'hommes les plus éminents de la magistrature et du barreau (16 peintures et 16 bustes).

-**les deux escaliers** : deux allégories sculptées par Félon, la **Religion** et la **Justice**.

### 3. L'Ecole de la magistrature

L'Ecole de la magistrature, créée en 1958, est une école pour former les jeunes magistrats. Le maire de Bordeaux, Jacques Chaban Delmas, ancien Premier ministre, obtient son installation à Bordeaux.

Le lieu choisi : l'emplacement de la prison, derrière le Palais de Justice.

En plein centre ville donc. On conserve les deux tours du fort du Hâ et une partie des remparts.

**Programme** : un lieu permettant les confrontations, les échanges, favorisant et provoquant les rencontres et les débats. D'où : salles de cours mais aussi salles de réunion, de rencontres et bibliothèque.

*« Une sorte d'académie socratique où, par équipes de 10 à 12, sous la direction de maîtres de conférences, des études, livres en main, sont conduites quotidiennement en petit comité, et quotidiennement menées des conversations d'un groupe à l'autre, d'un élève à l'autre, et qui aboutissent, de semaine en semaine à des synthèses collégiales »* Guillaume Gillet 1972.

**L'architecture doit s'adapter à cette fonction.**

**L'architecte :**

Il est choisi en 1960. Prix de Rome (1946), auteur du pavillon de la France à Bruxelles (1958) et de Notre-Dame de Royan (1958) et de nombreuses prisons.

**L'architecture :**

. respect de l'environnement patrimonial : Gillet cale son bâtiment avec les deux tours du XVIe siècle. Façade vitrée côté cour donnant sur la tour des Minimes.

. **vestiges de la symbolique ancienne, symbolique religieuse ou sacrée. Piliers de béton de la salle des pas perdus, colonnes modernes rappel des temples anciens et des palais de justice XIXe, rappel, aussi de l'arbre sous lequel était rendue la justice (saint Louis). Une monumentalité de cathédrale., mais monumentalité généreuse, ample, fluide.**

. salle des pas perdus inondée de lumière. Sensation de liberté, d'être dedans et dehors, lieu d'échange et de déambulation : le *cloître*

. la cabine technique de la salle des conférences : concrétion de béton qui s'accroche comme une coquille. Rappelle les chaires à prêcher

Cloître, chaire, nef : église et temple

#### 4. Le T.G.I. de Richard Rogers

**1980** : les ¾ du patrimoine judiciaire français du XXe siècle datent du XIXe siècle

**1988** : l'Etat lance une enquête sur l'état du patrimoine judiciaire et conduit une réflexion sur le concept de **Cité Judiciaire**, pour une justice proche de la cité et de la vie. C'est le début d'une révision des formes de l'architecture judiciaire et de ses symboles.

**1985, Bordeaux.**

Achat d'un terrain près de l'ancien palais de justice (XIXe) et de l'Ecole nationale de la Magistrature (1972), donc en plein centre ville. Sur ce terrain il reste les deux tours de l'ancien fort du HÂ (XVe siècle) et un pan de l'ancien rempart.

. **les caractéristiques du terrain :**

-il est triangulaire, donc difficile à exploiter

-au sud il conserve les deux tours du XVe et un morceau du mur de fortification

-à la pointe est, il donne sur la cathédrale gothique et le palais Rohan (fin XVIIIe s.)

**1987, le premier concours bordelais pour la construction d'un nouveau palais de justice**

-ouvert sous l'autorité du Ministère de la Justice, de la Direction de l'administration générale de l'équipement, de la Direction départementale de l'équipement et avec le soutien de la Mairie de Bordeaux. **Le projet est donc surtout porté par le système local comme le prévoient alors l'organisation institutionnelle et le partage des compétences en vigueur.**

-80 projets présentés.

-7 choisis pour un 2em tour

**1990, Trois projets retenus pour un 3<sup>e</sup> tour non prévu. Ce sont trois Bordelais :**

**Projet de Pierre Lajus** : occupe le triangle ; grande salle des pas perdus ; élévations en pierre, verre et métal. Projet clair, dépouillé, guide la vue vers la cathédrale. Affiche une certaine neutralité par rapport à sa fonction.

**Projet de Claude Bouey** : occupe le triangle. Parti architectural post-moderne. Cultive le grand appareil judiciaire : pierre blonde et verre, péristyle monumental à l'angle avec emmarchement, colonnes et chapiteaux, vaste salle des pas perdus avec des colonnes, mur rideau de verre regardant les tours du fort.

**Projet de Jacques Hondelatte** : projet lauréat mais rendu avec trois jours de retard.

**Projet favoris du maire de Bordeaux, Jacques Chaban Delmas**. Novateur. Occupe le triangle. Plan en triangle isocèle « *justice oblige* » écrit Hondelatte. Bâtiment fragmenté lui-même en deux autres triangles séparés par un accès formé par une grande faille. Salle des pas perdus informelle, lieu de communication plutôt que de distribution dans laquelle semblent flotter les salles d'audience.

Architecture hors de toute référence historique et de la mode du « néo » : volonté d'affirmer des formes nouvelles, de ne pas entrer en concurrence avec les bâtiments environnants.

Façades très originales : lisses, claires, géométrie précise, magique, formées de plaques de marbre fin et de verre, pierre blonde (rappel de la pierre bordelaise) collée sur du verre et maintient translucidité, matériaux qui laissent passer la lumière, transparents ou translucides, et la nuit resplendissant comme un diamant.

**1992 : annulation de la commande**

**1987, transfert à l'Etat de la gestion immobilière des équipements judiciaires.**

**Entre 1987 et 1988, l'institution judiciaire reprend la réforme planifiée de ces moyens qui redonne aux services centraux du Ministère de la Justice la maîtrise de la production patrimoniale. La chancellerie est alors confrontée à un projet qu'elle n'a pas vraiment choisi et dont elle n'a pas maîtrisé la production.**

Par la Délégation générale des programmes pluriannuel de l'équipement (DGPPE) : irrégularité du concours précédent (retard de Hondelatte et 3<sup>e</sup> tour non prévu), pas de preuve de faisabilité pour le revêtement de marbre translucide. L'architecte est indemnisé.

Lancement d'un nouveau concours qui **traduit la prise de pouvoir de l'Etat sur le programme et sur le pouvoir local, la mairie de Bordeaux. Aucun Bordelais ne pourra concourir.** Le concours doit être exemplaire et soumis à un contrôle accru, tout au long de son déroulement comme tout au long de la construction du bâtiment choisi.

5 grands noms de l'architecture sont retenus pour concourir :

Philippe Charles Dubois

Ch. De Portzamparc

J.P. Buffi

Viguiier et Jodry

R. Rogers, **le lauréat.**

**Le projet de Rogers ne s'intègre pas au contexte, ne tente pas de l'assimiler (à la différence de Dubois et de Portzamparc) mais le respecte en le tenant à distance. Le palais de justice de Rogers est un bâtiment autonome qui joue à la fois sur le dialogue et la différence.**

**D'où ses caractéristiques monumentales :**

-barre neutre le long du cours d'Albret

-façade expressive du côté de la ville

-vaste parvis côté ville pour libérer la vue vers les tours du fort et les flèches de la cathédrale.

## **Analyse détaillée du projet Rogers**

### **1 sur le cours (façade ouest)**

Banale cage de verre sur 3 niveaux : bureaux. **Neutralité moderniste.** Barre de bureaux affichant sur la rue aux yeux de tous les lieux où s'accomplit le long travail de l'instruction. La transparence montre ce labeur

*« La transparence physique est comparable au même concept dans l'organisation de la société ; il se rattache à l'idée de démocratie, à son ouverture et à la rupture avec les hiérarchies traditionnelles dissimulées derrière les murs en maçonnerie » Rogers*

## 2 le grand vide central

Profonde entaille, vide interstitiel qui marque la frontière entre le lieu de l'instruction et celui du procès.

Passerelles et escaliers de métal peints en jaune industriel pour franchir cet espace.

Au milieu, monde de la technologie, exhibition de la prouesse technologique de l'architecture high-tech, de tout ce qui soutient l'édifice, l'équilibre des forces : câbles, anneaux de fixation, nœuds de tension, nœuds structurels magnifiquement mis en scène, magnifiquement complexes marquent la neutralisation des forces antagonistes, une autre manière de traduire la symbolique judiciaire.

## 3 la cloche de Pascal Convert

Fait le lien avec l'histoire de la justice évoquant cette cloche qui, chaque matin d'audience sous l'Ancien Régime, appelait à la messe de 6h.

Rappel aussi de la Liberty Bell, emblème de l'abolition de l'esclavage et de la réunion des Etats fédéraux d'Amérique

Ou la Grosse cloche de Bordeaux, ancien beffroi qui protégeait la maisons des Jurats et signalait l'indépendance de la cité.

Selon Convert : idée de **communauté, « la suspension du temps, le travail de la conscience, la lente élaboration du juste »**

Sur la cloche, vers d'Hélène Ilka qui doit générer des résonnances, comme la cloche : **« Jour-vert-flottant au poignet-Seul le bond se connaît »**

## 4 la façade

C'est la façade du palais, tournée vers la ville, vers le parvis, vers l'Histoire. Assure dans la ville la représentation de la justice. Le bois côtoie l'acier, le verre, le béton et le verre se frotte à la pierre taillée d'une tour. Les coques dialoguent avec les flèches de la cathédrale. Ce n'est pas vraiment une façade car pas de mise en scène d'un élément particulier mais un grand mur de verre dévoilant et protégeant les coques. Pas entrée monumentale donc, aucun symbolisme appuyé pour signaler que l'homme, franchissant ce seuil, est sous le fléau de la justice, mais une séquence ouverte, **« une manière entièrement nouvelle de voir (au sens propre et figuré) l'administration de la justice dans un démocratie » R. Rogers**

*(accès prévu dans projet : passerelle au-dessus de l'eau, longeant les remparts, rappel des ascensions plutôt raides vers les palais du XIXe)*

La transparence, le rideau de verre : **évoque la lisibilité de l'acte de justice ; « l'idée est de faire en sorte que les gens ne considèrent pas ces édifices comme intimidants, effrayants. (...) Ne pas faire peur, inviter à rentrer » R. Rogers**

A l'arrière, **sept coques**. Une coque seule à l'air libre pour offrir un point de vue vers la ville, un espace d'attente avant d'entrer. Mêlé le visible (le mur de verre ne cache pas) et le secret (la fermeture complète des coques).

Elles sont posées sur des coussins de béton portés par des piliers obliques. Une **surélévation qui renoue avec la tradition dominante des palais anciens mettant ainsi la justice au-dessus de l'agitation des hommes et de la cité. Les salles planent au-dessus des coupelles de béton, au-dessus de l'héritage des signes, au dessus de l'identité de la ville.**

**Les 7 salles.**

Dans des coques de bois. Fermées, isolées des bruits et de l'agitation extérieurs. Chacune mise en valeur par rapport à l'autre pour **« briser le rectangle et intégrer la complexité de l'environnement » R. Rogers. Elévation « baroque » qui tranche avec la neutralité du côté ouest mais qui fait aussi écho aux flèches de la cathédrale.** Rondeur, douceur atténuant l'image d'une justice répressive. Intérieur : technique de charpentier qui est celle de la construction des cuves à vin. Quiétude « vernaculaire ».

Teinte blonde du bois. Mobilier au design souple et doux. Chaleur du bois, douceur de la lumière par un éclairage zénithal qui peut être vu comme **un retour au sacré par la lumière** (transcendance, lumière divine, lumière zénithale du Panthéon etc...)

## **5 la salle des pas perdus**

Disparaît en tant que volume et espace à part pour n'être plus qu'un espace résiduel, un passage sous les coques. Jean Nouvel reprendra à Nantes cet espace éminemment symbolique qui fait à Nantes la jonction du palais avec la ville au-delà d'un parvis puis d'un péristyle qui cultive le monumental. Ici, il ne joue plus le rôle fort et symbolique qui était celui du 19<sup>e</sup> siècle : elle organisait tout le plan, toute la vie du palais.

**L'espace le plus fort dans ce palais est le grand vide entre les deux barres**

## **7 le toit**

Posé au-dessus des volumes, sur une structure propre, tel un parapluie. Souple, surplombe les conflits, unificateur, réconciliateur, il place dans un horizon de paix la vibration des légitimités qui s'affrontent. Immense **« toit démocratique » R. Rogers ;**

**Les palais anciens cultivaient les distances, le secret, une pédagogie de l'effroi. Le palais nouveau se tourne vers le public, n'évite plus son regard. Son identité est dans sa lisibilité. Son répertoire de signe se tourne vers des valeurs universelles**

**MARC SABOYA**

**Université Michel de Montaigne-Bordeaux III**

